



luba
c: Maire, J.D.G.S

Cergy, le 22 NOV. 2022

Direction des Territoires et de l'Habitat

Expéditeur : DTH

D22-DTH-4088



Hôtel de Ville
Monsieur Jean-Michel LEVESQUE
Maire
Château de Grouchy
14 rue William Thornley
BP 90014
95520 OSNY

Affaire suivie par Romain MORIN
tél : 01.34.25.16.46.
romain.morin@valdoise.fr

Monsieur le Maire,

Nous avons reçu pour avis, le 25 janvier 2022, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune. Suite à la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de soumettre le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme, votre commune a de nouveau consulté les services du Conseil Départemental pour avis.

Le projet présenté doit notamment permettre la construction d'un nouveau collège par les services départementaux sur le secteur Sainte-Marie de la ZAC multisites de la Demi-Lieue.

Comme exprimé dans notre courrier émit en date du 11 mars 2022, les modifications apportées au PLU nous semblent appropriées. Le Département renouvelle donc son avis favorable.

À l'issue de la procédure, je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre la version approuvée par votre Conseil municipal. Un format informatique pourra parfaitement convenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice des Territoires et de l'Habitat

Laéitia KERBOUZ